



Bonjour amis éleveur,

Le 13 septembre 2026 la traditionnelle foire aux oiseaux et aux volailles de Pontivy.

Nous comptons sur votre présence et participation pour le **13 septembre 2026**, et espérons que cette date soit l'édition des retrouvailles entre éleveurs, passionnés, professionnels et amis du monde ornithologique, et que tous se donnent rendez-vous le **13 septembre 2026 pour la 44<sup>ème</sup> foire aux oiseaux et 17<sup>ème</sup> foire à la volaille.**

**Prenez date, communiquez, pour que celle-ci soit une réussite pour le monde ornithologique.**

**Veillez compléter le document si dessous en précisant le nombres de bêtes, ainsi que les races ceci pour mieux vous accueillir afin de définir volière ou cage.**

On reste à votre disposition pour tous renseignements.

**Contact ou inscription : [inscriptionfoireocp56@gmail.com](mailto:inscriptionfoireocp56@gmail.com)**

**ou Julien GABILLARD au : 07.82.77.55.80**

**(Délai d'inscription le 20 août 2026 volailles de préférence bague)**

Contact :07.82.77.55.80

Contact : [inscriptionfoireocp56gmail.com](mailto:inscriptionfoireocp56gmail.com)

Cautions :

- 25<sup>e</sup> pour évacuation de la paille des cages.
- 25<sup>e</sup> pour réservation de l'emplacement.

**Certificat sanitaire délivré par la D.D.P.P.**

**de votre département *obligatoire.***

***Je déclare avoir pris connaissance  
du règlement***

***et je m'engage à le respecter.***

Pour valider votre réservation, votre bulletin d'inscription devra être accompagné de votre règlement. (Chèque a libellé à l'ordre de l'Oiseau Club Pontivyen).

**A retourner à l'attention de Mr NAOUR Jean-Charles  
L'Oiseau Club Pontivyen  
351 Le Poulat  
56440 LANGUIDIC.**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VACCINATION  
D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES OU DE PIGEONS  
CONTRE LA MALADIE DE NEWCASTLE**

Je soussigné : (nom et adresse de l'éleveur) .....

.....

.....

Déclare sur l'honneur avoir vacciné contre la maladie de Newcastle toutes les volailles (poules, dindes, pintades, canards, oies, pigeons, faisans, perdrix, cailles et ratites).

**Je joins à la présente déclaration, l'ordonnance délivrée par :**

Nom et adresse du Vétérinaire prescripteur : .....

.....

.....

**Les nombres d'animaux vaccinés par espèce sont les suivants :**

Espèce : ..... <b>PIGEONS</b> .....      Nombre : .....
A la date du : .....
Avec le vaccin (nom déposé du vaccin administré) .....
N° de lot du vaccin : .....
Date de péremption : .....
Le (date de l'ordonnance) : .....

Espèce..... <b>VOLAILLES et/ou PALMIPÈDES</b> ....      Nombre : .....
A la date du : .....
Avec le vaccin (nom déposé du vaccin administré) .....
N° de lot du vaccin : .....
Date de péremption : .....
Le (date de l'ordonnance) : .....

Fait à .....      Signature de l'éleveur :  
le .....

**Nom, adresse et signature d'un témoin ayant assisté à la vaccination :**

**NOTA BENE :** Cette déclaration est valable dans les délais indiqués sur l'ordonnance remise par le vétérinaire prescripteur qui a examiné les animaux ou qui assure le suivi régulier de l'élevage. L'ordonnance doit être jointe à la présente déclaration.

Dossier suivi par : Sandrine PABOEUF / Lionel JEHANNO  
Service Santé et Protection Animales  
Réf. :  
Tél. : 02 56 63 70 37 – 02 56 63 70 29  
Mèl. : ddpp@morbihan.gouv.fr

**Demande d'attestation de provenance pour participer à un rassemblement d'oiseaux**

**Réf.reg :**

-Arrêté du 25 septembre 2023 relatif aux mesures de surveillance, de prévention, de lutte et de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

-Arrêté ministériel du 26 avril 2024 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène.

-Arrêté préfectoral du 16 septembre 2024 définissant une zone d'application de mesures supplémentaires de prévention vis-à-vis du risque d'introduction du virus d'influenza aviaire hautement pathogène dans les établissements détenant des volailles et oiseaux captifs à partir de l'avifaune sauvage maritime.

**NOM-PRENOM :**

Adresse domicile :

Adresse détention des animaux :

Espèces détenues :

Date et lieu de ma dernière participation à un rassemblement :

Date et lieu de ma prochaine participation :

Date et signature de l'exposant,

---

Je demande une dérogation selon l'un des choix suivants :

Mes oiseaux font partie de la liste de l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 25/09/2023 et n'ont eu aucun contact avec l'avifaune.

Mes oiseaux **ne font pas** partie de la liste de l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 25/09/2023. Ils n'ont eu **aucun contact avec des oiseaux sauvages** (détention en claustration ou en volière) au cours des 21 jours précédant le rassemblement faisant l'objet de la demande et ils n'ont pas participé à un rassemblement au cours de cette même période.

Mes oiseaux (volailles et oiseaux captifs) ont été soumis au dépistage virologique vis-à-vis du virus de l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) 72 heures avant le transport vers le lieu de rassemblement et le résultat négatif ci-joint en atteste.

Date et signature de l'exposant,

## ANNEXE I

Arrêté ministériel du 25 septembre 2023

Tableau synthétique des espèces d'oiseaux réputés élevés de manière systématique en volière et pouvant à ce titre bénéficier de dérogation à l'interdiction des rassemblements.

<b>ORDRES</b>	<b>ESPÈCES RÉPUTÉES ÉLEVÉES DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE EN VOLIÈRE et pouvant à ce titre bénéficier de dérogation vis-à-vis de l'interdiction des rassemblements</b>
Apodiformes	Colibris
Columbiformes	Toutes espèces (y compris par dérogation les pigeons voyageurs et pigeons de sport)
Cuculiformes	Toutes espèces
Galliformes	Cailles peintes de Chine et cailles du Japon
Passériformes	Toutes espèces
Piciformes	Toucans
Psittaciformes	Toutes espèces

